

Approbation de la demande d'accréditation à délivrer
le certificat de capacité d'orthophoniste

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 26 mai 2026**

Délibération 2026/05/CFVU – 90

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

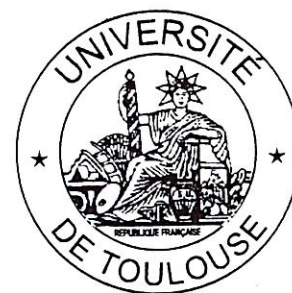
**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la demande d'accréditation à délivrer
le certificat de capacité d'orthophoniste.**

Toulouse, le 26 mai 2026



Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER
LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

I - UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION

Université Toulouse - UFR Santé (Faculté de Santé) - Département MMP (Médecine Maïeutique Paramédical) - CFUO

II - STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

Centre de Formation Universitaire en Orthophonie

III - NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

- 45 étudiants
- recrutement national
- bacheliers, ré-orientation d'études, reconversion professionnelle

IV - MOYENS AFFECTES A LA FORMATION

- Financiers : entrées théoriques : frais de candidature aux vœux Parcoursup (soit 80€ par candidat non boursier - 73600€ en 2026) - droits d'inscription des étudiants (soit 530€ par étudiant de formation initiale et 7000€ par étudiant de formation continue) - dotation ministérielle par étudiant en santé dont le montant nous est inconnu à ce jour.
- Humains : 2MCF à 1ETP (rattachés au département MMP donc enseignements mutualisés avec les autres parcours du département), 1 CDI enseignant formateur à 0,5ETP, 1BIATSS à 1ETP
- Locaux : 1 bureau pour les 4 membres de l'équipe pédagogique du CFUO - salles de cours communes aux formations en santé d'UT (soit généralement 5 salles de cours pour 50 personnes) – 4 amphithéâtres pour les enseignements mutualisés de la LSS (Licence Sciences pour la Santé) - 1 secrétariat partagé par les formations paramédicales d'UT.

V - NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

Florence LIAUNET - orthophoniste en CDI enseignant formateur à mi-temps

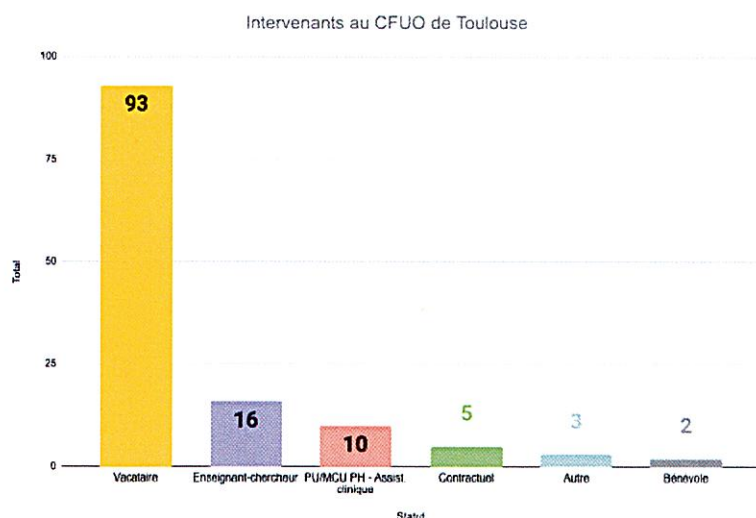
VI - PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Lola Danet - orthophoniste, MCF en section CNU 91, responsable du parcours recherche

Mathieu Balaguer - orthophoniste, MCF en section CNU 91, responsable du parcours clinique

Virginie Woisard - phoniatre, PH

129 intervenants de diverses disciplines dont plus de 50% sont des professionnels de santé



VII - EVOLUTIONS MAJEURES DE LA FORMATION RENOVEE

Re-distribution des enseignements, notamment introduction d'enseignements pratiques dès la 1^{ère} année - diminution des volumes horaires - intégration effective à la LSS (mutualisations et double cursus cycle licence), double cursus en cycle master (Master RARE - Recherche Appliquée en REadaptation)

VIII - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Semestres 1 à 6 (1^{er} cycle de formation)

Merci de compléter le tableau joint

- Semestres 7 à 10 (2^{ème} cycle de formation)

Merci de fournir une projection sur les années suivantes

IX - DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR (accompagnement des étudiants)

*Permanences hebdomadaires d'un membre de l'équipe pédagogique pour accompagnement individuel à la demande des étudiants - possibilité de rendez-vous individuels à la demande des étudiants en dehors de ces jours de permanence

*Réunions mensuelles avec les délégué-e-s des 5 promotions pour remontée des questions, difficultés et transmission directe d'informations

*Réunions semestrielles avec chacune des promotions

*Réunions trimestrielles avec les étudiants volontaires de 3A,4A et 5A pour partage de situations cliniques complexes

*Utilisation des moyens pédagogiques et numériques d'échanges (plateforme pédagogique Moodle) avec espaces communs par promotion et à l'ensemble des étudiants en orthophonie, forums d'échanges entre étudiants et formateurs...

*Accompagnement individualisé à la demande pour les étudiants en RSE et avec situation de handicap - selon les besoins, mise en place d'un tutorat pédagogique.

X - DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Analyse et prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants.

*Enquêtes semestrielles en ligne auprès des étudiants - données qualitatives et quantitatives

*Enquête semestrielle en ligne (à mettre en place en 2027) auprès des enseignants

*Conseil de perfectionnement

XI - PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS

CHU, Laboratoires de recherche toulousains, CFUO de Montpellier, CCFUO (Collège des Centres de Formation Universitaire en Orthophonie), Syndicat professionnel (FNO et SOROCC), Syndicat étudiant (FNEO et ATEO)

XII – AVIS DES INSTANCES

Joindre :

- 1- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
- 2- Délibération du conseil d'administration

Dossier à déposer sur l'application FRESQ